

# TARIF LICENCE UFOLEP 2015/2016

l'adhésion au club comprend l'affiliation UFOLEP auprès de la ligue, les frais postaux et enveloppes fournies par le moto club au cours de l'année.

**Le club ne fait pas de bénéfice sur l'adhésion, cette somme sert juste à faire fonctionner le club.**

## ENFANTS & JEUNES

**Tarif avec assurance APAC avec les garanties de base** (voir tableau ci-dessous)

**Licence à 69€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence UFOLEP R6 / 29030 + l'assurance de base.

Uniquement réservée aux ENFANTS nés en 2005 et après uniquement. **ECOLE DE CONDUITE** - Licence 29030

**Licence à 147€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence R6 / 29034 (Motocross/Endurance TT/Course sur Prairie) + l'assurance de base. Uniquement réservée aux JEUNES nés de 1999 à 2004. **La licence de base pour les JEUNES.**

Autre Tarif **ENDURO** - Licence 29032 - 107€ / **RANDO LOISIRS** - Licence 29036 - 70€ / **ECOLE CONDUITE** - Licence 29030 - 70€

**Tarif avec assurance APAC avec les garanties complémentaires Option 3** (voir tableau ci-dessous)

**Licence à 92€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence UFOELP R6 / 29030 + l'assurance complémentaire Opt.3

Pour les ENFANTS nés en 2005 et après uniquement. **ECOLE DE CONDUITE** - Licence 29030 **uniquement**

**Licence à 169€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence UFOELP R6 / 29034 + l'assurance complémentaire Opt.3

Pour les JEUNES nés de 1999 à 2004. **La licence de référence pour les Jeunes ! MOTOCROSS / ...** - Licence 29034 - 169€

Autre Tarif **ENDURO** - Licence 29032 - 129€ / **RANDO LOISIRS** - Licence 29036 - 93€ / **ECOLE CONDUITE** - Licence 29030 - 93€

## ADULTES (nés en 1998 et avant)

**Tarif avec assurance APAC avec les garanties de base** (voir tableau ci-dessous)

**Licence à 159€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence UFOLEP R6 / 29034 (Motocross/Endurance TT/Course sur Prairie)

+ l'assurance de base. **MOTOCROSS / ENDURANCE TT / COURSES UR PRAIRIE** - Licence 29034 - 159€

Autre Tarif **ENDURO** - Licence 29032 - 119€ / **RANDO LOISIRS** - Licence 29036 - 83€ / **TRIAL** - Licence 29035 - 83€

**Tarif avec assurance APAC avec les garanties complémentaires Option 1 ou 2** (voir tableau ci-dessous)

**Licence à 182€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence UFOLEP R6 / 29034 (Motocross/Endurance TT/Course sur Prairie)

+ l'assurance complémentaire (option 1). **Un bon Compromis ! MOTOCROSS / ENDURANCE TT / ...** - Licence 29034 - 159€

Autre Tarif **ENDURO** - Licence 29032 - 141€ / **RANDO LOISIRS** - Licence 29036 - 106€ / **TRIAL** - Licence 29035 - 106€

**Licence à 190€**: elle comprend l'adhésion au club + la licence UFOLEP R6 / 29034 (Motocross/Endurance TT/Course sur prairie)

+ l'assurance complémentaire (option 2). **C'est la meilleure licence pour rouler sans Souci ! La + recommandée !**

Autre Tarif **ENDURO** - Licence 29032 - 148€ / **RANDO LOISIRS** - Licence 29036 - 113€ / **TRIAL** - Licence 29035 - 113€

### Comparatif des indemnités suivant option d'assurance

Nature des garanties	Garanties de base	Option 1	Option 2	Option 3*
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire par dent	336 €	336 €	336 €	336 €
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Frais de secours et de recherches	3.049 €	3.049 €	3.049 €	3.049 €
Prestations complémentaires	458 €	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalité permanente :				
- de 1 à 50%	30.490 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux	76.225 € x taux
- de 51 à 100%	91.470 € x taux > 50%	228.674 € x taux > 50%	228.674 € x taux > 50%	228.674 € x taux > 50%
	Maximum 60.980 €	Maximum 152.450 €	Maximum 152.450 €	Maximum 152.450 €
Décès accidentel	7.623 €	15.245 €	30.490€ + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60.980 €)	7.623 €
	Compris dans l'adhésion			

\* Cette option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée, ou aux étudiants jusqu'à 25 ans fiscalement à charge de leurs parents (option 1 ou 2 cependant accessible à ceux-ci).

• Prestations complémentaires : ces prestations compensent soit les pertes de salaire ou de revenus de l'accidenté (ou de ses parents se rendant à son chevet pour les mineurs), soit les frais de garde ou d'assistance ou de rattrapage scolaire de la victime.

• Invalité permanente : les capitaux mentionnés ci-dessus sont réductibles proportionnellement au degré d'invalité fixé par expertise.

Exemple pour la garantie de base avec une invalité de 100% :

30.490 € x 50% ..... 15.245 €

91.470 € x 50% ..... 45.735 €

Total ..... 60.980 €

Exemple pour les garanties 1 - 2 - 3 avec une invalité de 100% :

76.225 € x 50% ..... 38.113 €

228.674 € x 50% ..... 114.337 €

Total ..... 152.450 €

• Décès : l'indemnité en cas de décès de l'assuré au cours de la pratique des activités garanties est versée au profit :

a) des ayants droit légaux de la victime, si celle-ci est mineure,

b) au bénéficiaire désigné lors de l'adhésion si la victime est majeure, ou à défaut de bénéficiaire désigné, au conjoint de la victime, ou à défaut de ses enfants nés ou à naître ; à défaut de conjoint et d'enfants, aux ayants droit légaux.